

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 5 juillet 2021** à compter de **20 h 05**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Monsieur Simon Arsenault, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021

2. CORRESPONDANCE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 4.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de juin 2021
- 4.2 Dépôt et adoption des conciliations bancaires d'avril et de mai 2021
- 4.3 Demande d'appui motion M-84 de la Chambre des communes contre les crimes et incidents haineux
- 4.4 Séance extraordinaire à ajouter au calendrier des séances
- 4.5 Modification de la date de la séance ordinaire d'août 2021
- 4.6 Demande d'appui financier de la Fondation de l'Ermitage

5. LÉGISLATION

- 5.1 Avis de motion - Règlement 083-2021 modifiant le règlement de zonage 003-2013
- 5.2 Adoption du premier projet de règlement 083-2021 modifiant le règlement de zonage 003-2013

6. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Demande de pavage sur une servitude de maintien et d'entretien d'une conduite d'aqueduc existante

- 6.2 Subvention du Fonds de coopération intermunicipale - Étude de mise en commun d'un service de déneigement
- 6.3 Autorisation de dépense dans le cadre de la TECQ 2019-2023 - Inspection télévisée (3e et 4e avenues)

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de juin 2021
- 7.2 Demande d'exclusion - Lots 5 437 477, 5 437 697 et 5 437 698

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Projet dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

9. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-07-865

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en ajoutant les points suivants:

- 4.5 Modification de la date de la séance ordinaire d'août 2021
- 4.6 Demande d'appui financier de la Fondation de l'Ermitage

QUE l'item « affaires nouvelles des élus » reste ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-866

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 7 juin 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 7 juin 2021. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale mentionne qu'aucune question n'a été reçue par courriel.

2021-07-867

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2021

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juin 2021 de la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 13 pages et totalisant un montant de **98 042,62 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juin 2021 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **98 042,62 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 30 juin 2021 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-868

DÉPÔT ET ADOPTION DES CONCILIATIONS BANCAIRES D'AVRIL ET DE MAI 2021

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve les conciliations bancaires des mois d'avril et de mai 2021, telles que déposées par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-869

DEMANDE D'APPUI MOTION M-84 DE LA CHAMBRE DES COMMUNES CONTRE LES CRIMES ET INCIDENTS HAINEUX

CONSIDÉRANT QUE l'assassinat de George Floyd aux États-Unis, les décès à Toronto de Regis Korchinski-Paquet, une femme Canadienne d'origine autochtone, ukrainienne et noire de 29 ans et de Chantel Moore, une femme autochtone de la Première nation Tla-o-qui-aht en Colombie-Britannique, abattue par la police d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick, qui avait été

appelée pour effectuer un contrôle de santé, sont le résultat du racisme systémique ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi C-313 du Député à la Chambre des Communes du Canada, M. Peter Julian, empêcherait quiconque de vendre et d'afficher des symboles qui encouragent la haine et la violence contre des groupes identifiables ;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'interdire les symboles de haine comme les croix gammées ou les insignes du Klu Klux Klan pour que tous les Canadiens se sentent en sécurité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE les membres du conseil de Saint-Christophe d'Arthabaska appuient la motion d'initiative parlementaire du député Peter Julian, la motion M-84 contre les crimes et incidents haineux et son projet de loi d'initiative parlementaire Bill-C 313 Loi interdisant les symboles de haine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-870

SÉANCE EXTRAORDINAIRE À AJOUTER AU CALENDRIER DES SÉANCES

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter une séance extraordinaire avant la séance ordinaire du mois d'août 2021 afin de divulguer les résultats de l'appel d'offres SCA-2021-04 - Rechargement de la route du 6e au 7e Rang et d'octroyer ledit contrat ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QU'une séance extraordinaire soit ajoutée au calendrier des séances pour être tenue le vendredi 9 juillet 2021 à 13 h 30 au centre administratif.

QUE la présente résolution fasse office d'avis de convocation aux membres du conseil, tel que prévu au Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-871

MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AOÛT 2021

Sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE la séance ordinaire prévue le lundi 9 août 2021 soit reportée au mardi 17 août 2021 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-872

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA FONDATION DE L'ERMITAGE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil accorde un appui financier de 200 \$ à la Fondation de l'Ermitage pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 083-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Réjean Arsenault qu'un premier projet de règlement 083-2021 modifiant le règlement de zonage 003-2013 sera adopté à la présente séance.

Le règlement 083-2021 a pour effet de prévoir les conditions à respecter concernant la garde de poules aux seules fins de récolter des œufs comme usage complémentaire à une habitation unifamiliale isolée sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

2021-07-873

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 083-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné précédemment concernant le règlement 083-2021 modifiant le règlement de zonage 003-2013 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu le projet de règlement dans les délais prescrits par le *Code municipal du Québec* et renonce à la lecture sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 083-2021 modifiant le règlement de zonage 003-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-874

DEMANDE DE PAVAGE SUR UNE SERVITUDE DE MAINTIEN ET D'ENTRETIEN D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC EXISTANTE

CONSIDÉRANT QUE le futur acquéreur du 39, route 116 a déposé une demande à la municipalité afin de mettre en place du pavage d'asphalte au-dessous d'une servitude de maintien et d'entretien d'une conduite d'aqueduc existante ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une conduite flexible et qu'aucune excavation n'est prévue afin de mettre en place le pavage ;

CONSIDÉRANT QUE le risque de bris ou de dommage à la conduite existante est très faible ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou le maire-suppléant en son absence, et la directrice générale ou l'urbaniste en son absence, à signer une entente afin que le futur propriétaire du 39, route 116 puisse mettre en place un pavage d'asphalte au-dessus de la servitude de maintien et d'entretien d'une conduite d'aqueduc existante.

QUE les conditions suivantes soient minimalement incluses à l'entente:

Que dans l'éventualité où la municipalité ou ses mandataires doit effectuer des travaux d'aqueduc ou autres travaux d'utilité publique à l'endroit où il y a du pavage, la remise en état de l'emplacement et les frais afférents incombent au propriétaire du 39, route 116.

Que le futur propriétaire du 39, route 116 s'engage à assumer tous les frais liés à d'éventuels bris ou dommages causés à la conduite d'aqueduc par la mise en place du pavage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-875

**SUBVENTION DU FONDS DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE -
ÉTUDE DE MISE EN COMMUN D'UN SERVICE DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Christophe d'Arthabaska et de Saint-Rémi-de-Tingwick ont déposé, en octobre 2021, une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité afin de réaliser une étude d'opportunité pour la mise en commun d'un service de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE le février 2021 une aide financière de 24 435 \$ a été confirmée et que les municipalités ont eu l'autorisation de divulguer ladite aide publiquement le 7 juin dernier ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) # M-20-190 au montant de 42 500 \$, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'offre de service de la firme RCGT au montant de **42 500 \$**, taxes en sus.

QUE la subvention confirmée du MAMH de **24 435 \$** soit affectée à cette dépense.

QUE pour la portion des coûts à la charge des municipalités, la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick soit facturée par la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska au prorata du nombre de kilomètres à déneiger sur son territoire selon le nombre total de kilomètres à déneiger dans sur les deux territoires.

QUE les frais à assumer par la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska soient affectés au poste budgétaire 02-320-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-876

**AUTORISATION DE DÉPENSE DANS LE CADRE DE LA TECQ 2019-2023 -
INSPECTION TÉLÉVISÉE (3E ET 4E AVENUES)**

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent que le projet de remplacement du ponceau dans les 3e et 4e avenues fasse l'objet de la planification des travaux de drainage de ce secteur en 2022-2023 dans le cadre du programme d'aide financière TECQ ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une inspection télévisée dudit ponceau afin de déterminer si son remplacement peut être reporté à 2022 ou 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil autorise la dépense admissible dans le programme TECQ 2019-2023 d'inspection télévisée du ponceau dans les 3e et 4e avenues par l'entreprise Véolia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-877

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE JUIN 2021

Sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des 24 permis du mois de juin 2021 pour une valeur totale des travaux de **900 065 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-878

DEMANDE D'EXCLUSION - LOTS 5 437 477, 5 437 697 ET 5 437 698

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots 5 437 477, 5 437 697 et 5 437 698 a déposé une demande d'appui aux membres du conseil pour entamer une démarche de demande d'exclusion auprès de la CPTAQ afin d'éventuellement développer un quartier résidentiel sur ses lots ;

CONSIDÉRANT la demande élevée pour les terrains résidentiels dans la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska et le peu de terrains vacants disponibles ;

CONSIDÉRANT l'emplacement des lots et le fait qu'ils sont entourés de secteurs résidentiels ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska confirme son intention d'appuyer le projet de développement du propriétaire des lots 5 437 477, 5 437 697 et 5 437 698.

QUE le conseil confirme qu'une démarche de demande d'exclusion auprès de la CPTAQ sera entamée, aux frais du propriétaire des lots 5 437 477, 5 437 697 et 5 437 698, dès que le promoteur du Développement Gaudreau, situé entre les rues de la Plage-Beauchesne et Fortin, aura reçu l'autorisation ministérielle finale pour procéder aux travaux de développement résidentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-07-879

PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE

CONSIDÉRANT QUE, dans les dernières années, de nombreuses demandes ont été formulées à la Municipalité afin de mettre en place des jeux d'eau dans le secteur du Parc Léon-Couture ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est soucieux de répondre à un besoin présent chez les jeunes familles de son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de « Jeux d'eau et de mise en valeur du Parc Léon-Couture » serait désormais possible avec une aide provenant du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska autorise la présentation du projet de « Jeux d'eau et de mise en valeur du Parc Léon-Couture » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

QUE le conseil mandate les conseillers municipaux Johanne Therrien et Réjean Arsenault à travailler au montage du dossier de demande d'aide financière, en collaboration avec l'administration municipale.

QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska désigne Me Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence, Mme Véronique Tétrault, urbaniste, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil font un bref résumé des comités ou activités auxquels ils ont participé dans le mois précédant dans le cadre de leur mandat d'élu.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-07-880
LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Larochelle,
Maire

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

